



2^e état de situation Φ novembre 2021

Tel que prévu au *Plan d'action en développement durable 2020-2025*, vous trouverez ci-dessous le second état de situation pour la 1^{re} année de sa mise en œuvre.

Rappel : Nous avons 20 actions à réaliser d'ici 2025. Lors du premier état de situation et en un an seulement, malgré la situation sanitaire 2020-2021, 8 d'entre elles avaient atteint et même dépassé l'objectif de 50 %.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Merci à tous pour votre collaboration.

- Réussite exceptionnelle : 100%
- Meilleure performance dans son secteur (de 70 à 99 %)
- On y est presque (de 40 à 69 %)
- Encore un peu de travail... et parfois même beaucoup (de 0 à 39 %)



AXE 1 : Améliorer la qualité de vie des employés

Réussite exceptionnelle

| Actions | % terminé |
|--|-----------|
| Action 1.1 Former un comité interne dans le cadre du projet de transition vers les nouveaux milieux de travail | 100 % |
| Action 1.2 Élaborer une politique en matière de télétravail pour réduire les besoins de transport et améliorer l'équilibre travail-vie personnelles des employés | 100 % |
| Action 1.4 Implanter une approche de tolérance zéro sur les manquements à la civilité comme prévue à la planification stratégique 2020-2025 | 100 % |

On y est presque

| Action | % terminé |
|---|-----------|
| Action 1.3 Promouvoir les déplacements selon une hiérarchie écologique des transports | 50 % |



AXE 2 : Améliorer la gestion administrative de l'organisme

Meilleure performance dans son secteur

| Action | % terminé |
|---|-----------|
| Action 2.1 Sensibiliser les employés à l'utilisation des outils électroniques disponibles, réduisant ainsi l'impression de papier, notamment en offrant une formation sur les bonnes pratiques de gestion documentaire et de numérisation | ▲ 75% |
| Action 2.7 Promouvoir la réduction de l'utilisation de contenants et sacs à unique pour le lunch des employés | ▲ 75% |

Réussite exceptionnelle

| Action | % terminé |
|---|-----------|
| Action 2.2 Poursuivre ses actions menant vers un tribunal sans papier et ainsi diminuer ses espaces de rangement, ce qui aura pour conséquence de permettre un environnement de travail plus ouvert | ▲ 100% |
| Action 2.5 Améliorer ses cuisines en offrant, notamment, des solutions pour une gestion plus écologique des déchets alimentaires et en proposant un service de café plus convivial et écologique | 100 % |

On y est presque

| Action | % terminé |
|--|-----------|
| Action 2.8 Mettre en place une initiative visant à offrir les cartables et autres accessoires de bureau inutilisés après un certain temps à des écoles ou des organismes communautaires qui pourraient en avoir besoin | 50% |

Encore un peu de travail... et parfois même beaucoup

| Actions | % terminé |
|--|-----------|
| Acton 2.3 Inclure dans sa Politique d'achat de biens et services la notion d'approvisionnement responsable et augmenter la proportion de ses acquisitions écoresponsables | 0% |
| Action 2.4 Mettre en place un programme d'achat de produits biodégradables et réduire l'achat de produits à contenants multiples | 0% |
| Action 2.6 Mettre en place une directive de réduction des matières résiduelles aux postes de travail afin de diminuer la taille des poubelles individuelles et d'augmenter le nombre de bacs à recyclage | ▲ 20% |



AXE 3 :

Sensibiliser les participants au développement durable

Réussite exceptionnelle

| Action | % terminé |
|---|-----------|
| Action 3.1 Poursuivre le remboursement des dépenses de transport en fonction du moyen le plus économique, tout en mettant l'accent sur le moyen de transport le plus écologique, le cas échéant | ▲ 100% |
| Action 3.3 Évaluer la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies pour la tenue de certaines de ses activités, selon les règles de procédure actuellement en vigueur | ▲ 100% |

Encore un peu de travail... et parfois même beaucoup

| Actions | % terminé |
|---|-----------|
| Action 3.2 Sensibiliser les participants à ses travaux à la hiérarchie écologique des transports pour leur déplacement | 20% |
| Action 3.4 Organiser des événements écoresponsables en mettant en place des mesures favorisant la réduction des déchets, la diminution de l'emploi des contenants à usage unique, le recyclage, le compostage et l'utilisation d'ustensiles et de vaisselle réutilisables | 20% |
| Action 3.5 Se doter d'installations permettant le tri des matières résiduelles lors de la tenue d'événements ou lors de rencontres externes | 0% |



AXE 4 : Améliorer la sensibilisation, la formation et l'éducation

Encore un peu de travail... et parfois même beaucoup

| Actions | % terminé |
|---|-----------|
| Action 4.1 Mettre en œuvre des activités de sensibilisation, de formation et d'éducation contribuant à la réalisation du Plan d'action en développement durable 2020-2025 | 20% |
| Action 4.2 Former et sensibiliser le personnel des ressources matérielles pour leur permettre de démystifier l'approvisionnement responsable et d'assurer une mise à niveau annuelle en cette matière | 0% |
| Action 4.3 Produire un état de situation régulier de ses actions en matière de développement durable pour maintenir une mobilisation constante de ses employés | ▲ 25% |

Conclusion

Vous avez pris connaissance du 2e état de situation du *Plan d'action en développement durable 2020-2025* de la Régie et nous vous en remercions.

Le constat est le suivant : il y a maintenant 7 actions qui sont complétées et 2 qui sont en voie de l'être. Il y a donc eu une nette amélioration depuis notre 1^{er} état de situation. L'autre nouvelle encourageante de ce bilan, c'est qu'il ne reste maintenant plus que 4 actions qui ne sont pas encore commencées.

Continuons sur cette voie et travaillons tous ensemble pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

On continue notre bon travail.

Le comité de développement durable.